

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le neuf septembre à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 3 septembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD ,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	M. ZILIO (de la question n° 1 jusqu'à la n°17 puis à la n°19)
M. RAOUX	Mme PLAN	
Mme CALERO	M. MASSART	
Mme LAVALLEE	M. BESNARD	
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	
M. MICHEL	Mme GOUVARD	
Mme FOURNIER	M. DUMAS	
M. MORAND	M. MALAPERT	
M. MERTZ	Mme PECHOUX	
Mme MOREL-PIETRUS	M. ARNAUD	
M. JEAN	Mme DESFONDS FARJON	

Représentés :

M. VASSE	par	M. RAOUX
Mme GRANDO	par	Mme NERSESSIAN
M. POIZAC	par	M. MICHEL
Mme PONCET	par	Mme BOMPARD
M. ANDRE	par	M. MALAPERT
M. RODRIGUEZ	par	M. MORAND
Mme GUTIEREZ	par	Mme DESFONDS FARJON
Mme BOUCLET	par	M. ARNAUD

Absents : M. FIORI, Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1 – ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-15,

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART, Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 2 – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS / SUPPRESSIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'approuver le tableau des effectifs modifié ci-annexé.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 3 – CHANGEMENT DE STATUT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE "LOUIS PASTEUR" DE BOLLENE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de se prononcer en faveur de la transformation au 1^{er} janvier 2020 de cet Etablissement Public de Santé (E.P.S.) en établissement social et médico-social, celui-ci accueillant un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) et un Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D),
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART,M. BESNARD,Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 4 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE - IMPASSE NOTRE DAME DES GRACES ET VOIES ATTENANTES NOUVELLEMENT CREEES - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ORANGE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention à passer avec Orange dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement et de mise en discrétion de câbles de communications électroniques à la charge financière de la commune aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 5 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE - CHEMIN VIEUX - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ORANGE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention à passer avec Orange dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement et de mise en discrétion de câbles de communications électroniques à la charge financière de la commune aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 6 – DEVERSEMENT DES EAUX USEES DE LA Z.A. DES CAIRONS (MONDRAGON) DANS LA STATION D'EPURATION DE LA CROISIERE - CONVENTION VILLES DE BOLLENE ET MONDRAGON / SAUR / SUEZ - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'autoriser la commune de Mondragon à déverser les eaux industrielles de la Z.A. des Cairons en vue de leur traitement par la station d'épuration de La Croisière,
- d'adopter la convention à passer avec la commune de Mondragon, la SAUR et SUEZ en vue de définir les modalités administratives, techniques et financières de collecte, de transport et de traitement des eaux usées des usagers de la Z.A. des Cairons sur la station d'épuration de La Croisière de la commune de Bollène,

- d'abroger la délibération du 22 juin 2006 et la convention du 26 juillet 2006 à la date de signature de la présente convention,
- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

**QUESTION N° 7 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - MODIFICATION DU REGIME DE T.V.A. -
SUBSTITUTION ET MODIFICATION D'INDICES - AVENANT N° 3**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public de l'assainissement à passer avec la société SUEZ Eaux France (ex Lyonnaise des Eaux) aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Il prendra effet à compter de sa signature.

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 3 à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

**QUESTION N° 8 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION "RHONE AYGUES OUVEZE" (R.A.O.) -
MODIFICATION MEMBRES**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'élire :

- Mme Marie-Claude BOMPARD

- M. Claude RAOUX

en qualité de représentants suppléants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région « Rhône Aygues Ouvèze ».

A l'Unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

La nouvelle composition des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région « Rhône Aygues Ouvèze » s'établit comme suit :

Membres titulaires :

- M. François MORAND

- M. Claude DUMAS

Membres suppléants :

- Mme Marie-Claude BOMPARD

- M. Claude RAOUX

**QUESTION N° 9 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE EAU POTABLE - SYNDICAT INTERCOMMUNAL RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) - ANNEE 2018 -
INFORMATION**

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service eau potable, adopté par le syndicat R.A.O., ci-annexé.

Prend acte.

**QUESTION N° 10 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF (S.P.A.N.C.) - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ANNEE 2018 -
INFORMATION**

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.), adopté par la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

Prend acte.

QUESTION N° 11 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ANNEE 2018 – INFORMATION

Il est proposé à l'Assemblée de prendre acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2018, adopté par la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.), ci-annexé.

Prend acte.

QUESTION N° 12 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION RHONE-AYGUES-OUVEZE (R.A.O.) - MODIFICATION DES STATUTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- de ne pas approuver la modification des statuts ci-annexés du syndicat intercommunal des eaux de la région Rhône-Aygués-Ouvèze (R.A.O.).

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

QUESTION N° 13 – UTILISATION DU PANNEAU ELECTRONIQUE D'INFORMATIONS MUNICIPALES - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE LEZ PROVENCE (C.C.R.L.P.) - ADOPTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), modifiant les compétences obligatoires des communautés de communes en intégrant la compétence obligatoire promotion du tourisme dont la création d'office de tourisme,

Considérant que la commune de BOLLENE dispose d'un panneau électronique d'informations municipales installé dans l'emprise du Point Information Tourisme (P.I.T.) transféré à la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) le 1^{er} janvier 2017,

Considérant que cette implantation est antérieure au transfert du P.I.T. à la C.C.R.L.P. et que le panneau électronique d'informations municipales est raccordé au compteur électrique du P.I.T.,

Considérant que les travaux nécessaires à un raccordement autonome du panneau électronique d'informations municipales seraient trop onéreux,

Considérant qu'il a été convenu avec la C.C.R.L.P. que la ville de BOLLENE continue à utiliser ce panneau électronique d'informations municipales et prenne en charge sa consommation électrique,

Considérant qu'il y a lieu de signer une convention entre la ville et la C.C.R.L.P. afin d'autoriser le maintien de l'implantation et du raccordement électrique actuels dudit panneau et d'encadrer les conditions de refacturation de l'électricité consommée comme suit :

- 8 760 heures de fonctionnement x 240 W/heure soit 2 102 400 W/an, au coût du KW/heure facturé par le fournisseur d'énergie de la C.C.R.L.P.

Il est proposé à l'Assemblée :

- de passer une convention avec la communauté de communes Rhône Lez Provence (C.C.R.L.P.) afin d'autoriser le maintien de l'implantation et du raccordement électrique actuels du panneau électronique d'informations municipales et d'encadrer les conditions de refacturation de l'électricité consommée par ledit panneau tel que précisé ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – BUDGET ANNEXE ZAC PAN EURO PARC - EXERCICE 2018 - COMPTE DE GESTION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31,

Considérant qu'aucun budget n'a été voté sur l'exercice 2018,

Considérant qu'aucune écriture comptable n'a été enregistrée sur l'exercice 2018 et par conséquent qu'aucun Compte Administratif n'a été établi,

Considérant que le Compte de Gestion 2018 – Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2018 (002)	682 362,54 €
--------------------------------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2018 (001)	-682 362,54 €
--------------------------------	---------------

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le Compte de Gestion 2018 – Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC, tel que présenté par le comptable public,
- de déclarer que le Compte de Gestion – Budget Annexe ZAC PAN EURO PARC dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ne prennent pas part au vote : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 15 – BUDGET PRINCIPAL - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

A la suite des procédures de recouvrement de produits communaux et des diligences exercées par le Comptable Public à l'encontre des débiteurs, un état portant sur l'année 2019 vient d'être dressé, en vue de l'admission en non-valeur des taxes et produits déclarés irrécouvrables du Budget Principal.

Conformément aux règles de la comptabilité publique et compte tenu des justifications produites par le Comptable Public de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, il convient de prononcer l'admission en non-valeur des recettes correspondantes, lesquelles sont résumées dans le tableau ci-dessous pour un montant global de 4 219,79 €.

Il est précisé à l'Assemblée qu'une créance même admise en non-valeur peut être recouvrée en cas de retour à meilleure fortune du débiteur et sera encaissée à l'article 7714 « Recouvrement sur créances admises en non-valeur ».

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'admission en non-valeur des taxes et produits déclarés irrécouvrables qui se traduira par l'émission d'un mandat à l'article 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » du Budget Principal en cours, conformément au tableau ci-dessous :

ADMISSIONS EN NON-VALEUR 2019	
Au titre de l'année	Montant (euros)
2012	103,00 €
2015	1 213,50 €
2016	1 492,00 €
2017	1 411,29 €
Total Général	4 219,79 €

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 16 – AUTORISATIONS DE PROGRAMMES / CREDITS DE PAIEMENTS - EXERCICE 2019 - ACTUALISATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2311-3,

Vu la délibération n° DEL_2018_153 du 10 décembre 2018 portant modification des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (A.P./C.P.),

Considérant que la procédure d'A.P./C.P. vise à planifier la mise en œuvre d'investissements et qu'elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements en améliorant la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité,

Considérant que cette procédure permet, en fixant des échéances annuelles en crédit de paiement, de limiter le recours aux reports d'investissement,

Considérant que les A.P. constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, qu'elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

Considérant que les C.P. constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des A.P. correspondantes,

Considérant que chaque A.P. comporte la réalisation prévisionnelle, par exercice, des C.P. et que l'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls C.P.,

Considérant que les C.P. non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération de l'Assemblée délibérante au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des A.P./C.P.,

Considérant qu'il convient de modifier les A.P./C.P. en cours et de créer de nouveaux programmes comme détaillé ci-après :

Libellé des A.P./ C.P. :

n° AP/CP	Intitulé	Nature	Fonction
1/2017	Vélodrome	2313	414
2/2017	Salle omnisports	2313	414
4/2017	Eglise Saint Martin	2313	324
5/2017	Barry Site	2313	833
6/2017	Entrée Nord Centre Ville	2315	822
1/2019	Agrandissement Salle Ripert	2138	312
2/2019	Désamiantage / Démolition Logements Le Moulard	2188	70

Nouveaux montants des A.P. / C.P. :

AP/CP	Intitulé	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
1/2017	Vélodrome	1 560 000,00		10 675,00	56 600,00	1 492 725,00			1 560 000,00
	Réalisé			10 674,40	39 662,80				50 337,20
	Nouveaux CP et AP	2 060 340,00		10 675,00	39 665,00	2 010 000,00			2 060 340,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
2/2017	Salle omnisports	3 460 000,00			224 335,00	3 235 665,00			3 460 000,00
	Réalisé				99 976,20				99 976,20
	Nouveaux CP et AP	3 404 000,00			99 980,00	2 404 000,00	900 020,00		3 404 000,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
4/2017	Eglise Saint Martin	184 000,00		12 540,00	166 400,00	5 060,00			184 000,00
	réalisé			12 540,00	166 389,53				178 929,53
	Nouveaux CP et AP	328 930,00		12 540,00	166 390,00	150 000,00			328 930,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
5/2017	Barry Site	440 000,00		5 280,00	134 000,00	300 720,00			440 000,00
	réalisé			5 280,00	87 004,80				92 284,80
	Nouveaux CP et AP	635 285,00		5 280,00	87 005,00	543 000,00			635 285,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
6/2017	Entrée Nord Centre Ville	882 000,00		2 856,00	5 100,00	874 044,00			882 000,00
	réalisé			2 856,00	3 326,40				6 182,40
	Nouveaux CP et AP	1 285 000,00		2 860,00	3 330,00	1 200 000,00	78 810,00		1 285 000,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP				CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision		total AP
1/2019	Agrandissement Salle Ripert	300 000,00				150 000,00	150 000,00		300 000,00

AP/CP	Intitulé	Montant AP				CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision	CP 2021 Prévision	total AP
2/2019	Démolition logements Le Moulard	750 000,00				150 000,00	300 000,00	300 000,00	750 000,00

AP/CP	TOTAUX	Montant AP	CP 2016 Prévision	CP 2017 Prévision	CP 2018 Prévision	CP 2019 Prévision	CP 2020 Prévision	CP 2021 Prévision	total AP
	Nouveaux CP et AP	8 763 555,00		31 355,00	396 370,00	6 607 000,00	1 428 830,00	300 000,00	8 763 555,00

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur telles qu'énoncées ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : M. MASSART, M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 17 – TARIFS ET REDEVANCES MUNICIPAUX

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_2017_12_18 du 18 décembre 2017 portant mise à jour des tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2018,

Vu la délibération n° DEL_2017_11_25 du 13 novembre 2017 portant mise en place de la réforme du stationnement payant modifiée par les délibérations n° DEL_2018_15 et n° DEL_2018_57 des 19 février et 14 mai 2018,

Vu la délibération n° DEL_2017_09_37 du 26 septembre 2017 portant instauration de la Redevance d'Occupation provisoire du Domaine Public (R.O.D.P. provisoire) pour les travaux sur ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz,

Vu la délibération n° DEL_2017_09_36 du 26 septembre 2017 portant renouvellement des tarifs du conservatoire André Armand,

Vu la délibération n° DEL_2016_12_11 du 13 décembre 2016 portant modalités d'application et modification des tarifs de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C.),

Vu la délibération n° DEL_2013_09_07 du 25 septembre 2013 portant autorisation d'occupation du domaine privé communal et tarification forfaitaire de la Redevance par les opérateurs de communications électroniques,

Vu la délibération DEL_2013_06_17 du 26 juin 2013 portant modalités d'application et de calcul de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (T.L.P.E.),

Vu la délibération n° DEL_2012_11_07 du 5 novembre 2012 portant mise à disposition d'infrastructures de communications électroniques et tarification de la Redevance par les opérateurs de communications électroniques,

Vu la délibération n° DEL_02/11-17 du 14 novembre 2002 portant fixation du taux et formule de révision de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz, modifiée par délibération n° DEL_08/10-17 du 27 octobre 2008,

Vu la délibération du 29 novembre 2001 portant institution et modalités d'application de la taxe de séjour modifiée par les délibérations n° DEL_02/07-03 et DEL_2015_03_24 respectivement du 25 juillet 2002 et 31 mars 2015,

Vu la délibération n° DEL_00/03/29 du 30 mars 2000 portant institution et modalités de révision de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P.) par les opérateurs de communications électroniques,

Considérant qu'il convient de présenter l'ensemble des tarifs, redevances et participations créés dans un document unique et de les mettre à jour.

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'abroger la délibération n° DEL_2017_09_36 du 26 septembre 2017 portant renouvellement des tarifs du conservatoire André Armand,
- de présenter l'ensemble des tarifs municipaux créés dans un document unique,
- de fixer les tarifs, redevances et participations tels que précisés en annexes,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

M. MASSART, Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 18 – BUDGET PRINCIPAL - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2019

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante d'apporter des modifications au Budget Primitif jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Vu la délibération n° DEL_2019_32 du 25 mars 2019 portant vote du Budget Primitif, Budget Principal de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DEL_2019_77 du 25 mars 2019 portant affectation du résultat du Budget Principal de l'exercice 2019,

Vu l'avis de la Chambre Régionale des Comptes en date du 9 août 2019, à la suite de la saisine n° 2019-0169, qui constate que la dépense de 404 832,34 €, intérêts en sus, produit d'un litige entre la ville et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (S.I.A.E.R.H.N.V.), présente un caractère obligatoire,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2019 du Budget Principal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	DEPENSES	Proposition
011	Charges à caractère général	-33 500,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	190 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	-20 223,00 €
66	Charges financières	-15 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	598 500,00 €
TOTAL opérations réelles – Dépenses de fonctionnement		719 777,00 €
023	Virement à la section d'investissement	235 563,00 €
042	Op Ordre transfert entre sections	56 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Dépenses de fonctionnement		291 563,00 €
TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT BS 2019		1 011 340,00 €

Chap	RECETTES	Proposition
70	Produits des services,...	12 000,00 €
73	Impôts et taxes	-1 083 782,00 €
74	Dotations et participations	15 283,25 €
TOTAL opérations réelles – Recettes de fonctionnement		-1 056 498,75 €
042	Op Ordre transfert entre sections	6 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Recettes de fonctionnement		6 000,00 €
002	Résultat reporté – Excédent	2 061 838,75 €
TOTAL RECETTES de FONCTIONNEMENT BS 2019		1 011 340,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	Proposition
204	Subventions d'équipement versées	-29 042,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 243 968,25 €
23	Immobilisations en cours	2 065 500,00 €
16	Emprunts et dettes	-10 000,00 €
TOTAL opérations réelles – Dépenses d'investissement		3 270 426,25 €
040	Op Ordre transfert entre sections	6 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Dépenses d'investissement		6 000,00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		3 276 426,25 €
Restes A Réaliser Dépenses d'investissement		886 597,72 €
001	Déficit d'investissement reporté	6 036 959,19 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT BS 2019		10 199 983,16 €

Chap	RECETTES	Proposition
13	Subventions d'investissement	219 063,00 €
16	Emprunts et dettes	1 643 000,00 €
10	Dotations, fonds divers	20 000,25 €
1068	Excédents de fonctionnement	4 203 403,94 €
024	Produit des cessions d'immobilisation	1 102 800,00 €
TOTAL opérations réelles – Recettes d'investissement		7 188 267,19 €
021	Virement de la section de fonctionnement	235 563,00 €
040	Op Ordre transfert entre sections	56 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Recettes d'investissement		291 563,00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		7 479 830,19 €
Restes A Réaliser Recettes d'investissement		2 720 152,97 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT BS 2019		10 199 983,16 €

TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – BUDGET PRINCIPAL

TOTAL BS 2019 VILLE – DEPENSES	11 211 323,16 €
TOTAL BS 2019 VILLE – RECETTES	11 211 323,16 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2019, Budget Principal, tel qu'énoncé ci-dessus.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre : Mme GUTIEREZ, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON

QUESTION N° 19 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2019

Vu l'article L1612-11 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'assemblée délibérante d'apporter des modifications au Budget Primitif jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent,

Vu la délibération n° DEL_2019_33 du 25 mars 2019 portant vote du Budget Primitif, Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2019,

Vu la délibération n° DEL_2019_80 du 25 mars 2019 portant affectation du résultat du Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2019,

Considérant qu'il y a lieu d'apporter les modifications suivantes au Budget Primitif 2019 du budget Annexe de l'Assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION

Chap	DEPENSES	Proposition
011	Charges à caractère général	7 922,84 €
TOTAL opérations réelles – Dépenses d'exploitation		7 922,84 €
023	Virement à la section d'investissement	202 000,00 €
042	Op Ordre transfert entre sections	5 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Dépenses d'exploitation		207 000,00 €
TOTAL DEPENSES d'EXPLOITATION BS ASST 2019		214 922,84 €

Chap	RECETTES	Proposition
74	Subventions d'exploitation	-100 000,00 €
TOTAL opérations réelles – Recettes d'exploitation		-100 000,00 €
TOTAL RECETTES d'EXPLOITATION		-100 000,00 €
002	Résultat reporté – Excédent	314 922,84 €
TOTAL RECETTES d'EXPLOITATION BS ASST 2019		214 922,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap	DEPENSES	Proposition
21	Immobilisations corporelles	-5 000,00 €
23	Immobilisations en cours	212 000,00 €
TOTAL opérations réelles – Dépenses d'investissement		207 000,00 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT		207 000,00 €
Restes A Réaliser Dépenses d'investissement		377 360,71 €
001	Déficit d'investissement reporté	135 723,42 €
TOTAL DEPENSES d'INVESTISSEMENT BS 2019		720 084,13 €

Chap	RECETTES	Proposition
106	Réserves	417 705,83 €
TOTAL opérations réelles – Recettes d'investissement		417 705,83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	202 000,00 €
040	Op Ordre transfert entre sections	5 000,00 €
TOTAL opérations d'ordre – Recettes d'investissement		207 000,00 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT		624 705,83 €
Restes A Réaliser Recettes d'investissement		95 378,30 €
TOTAL RECETTES d'INVESTISSEMENT BS 2019		720 084,13 €

TOTAL BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 – ASSAINISSEMENT

TOTAL BS 2019 ASSAINISSEMENT – DEPENSES	935 006,97 €
TOTAL BS 2019 ASSAINISSEMENT – RECETTES	935 006,97 €

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2019, Budget Annexe Assainissement, tel qu'énoncé ci-dessus.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) : Mme GUTIEREZ,M. ARNAUD,Mme BOUCLET,Mme DESFONDS FARJON,M. ZILIO
